



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Alain Chartier  
BAYEUX

LYCÉE ALAIN CHARTIER  
Place de la Lombarderie  
14402 BAYEUX CEDEX  
0140004D



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du mardi 30 novembre 2021 -

### - ORDRE DU JOUR -

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation des procès-verbaux des 30/09/2021 et 09/11/2021
- III. Compte-rendu de la Commission Permanente du 18/11/2021
- IV. Point de sécurité et compte-rendu de la CHS du 23/11/2021
- V. Activité pédagogique
  - Préparation de la rentrée 2022
  - Prévision d'effectifs
- VI. Administration et logistique
  - Projet de budget 2022
    - Règlement de la commande publique
    - Présentation du budget 2022
    - Contrats et conventions
- VII. Questions diverses

Président : Monsieur Jean- François LESACHER

Secrétaire : Madame Sandra HENRY PICARD

Total des membres du CA : 30

Quorum : 16

Présents : 22

Votants : 22

Invités : 0

LISTE DES PARTICIPANTS – LYCÉE ALAIN CHARTIER de BAYEUX

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée		X	

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X				X
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux-Intercom	X			X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X		X		
HAMEL Gwénaëlle	Personnel enseignant	X				X
MULLER Emmanuelle	Personnel enseignant	X			X	
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
FEREY Agnès	Personnel enseignant		X	X		
DELAUNAY-MAGNAN Ghislaine	Personnel enseignant		X		X	
MEUNIER Didier	Personnel enseignant		X		X	

BLIN Eric	Personnel enseignant		X	X		
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant		X		X	
FLAMENT Anne	Personnel enseignant		X		X	
CABON Christine	Personnel enseignant		X		X	
MARAIS Régis	Personnel A.T.O.S.	X				X
CHAUVEL Karine	Personnel A.T.O.S.	X		X		
TABOUREL Danièle	Personnel A.T.O.S.	X			X	
OUTREQUIN Dominique	Personnel A.T.O.S.		X		X	
ROBIAILLE Fabienne	Personnel A.T.O.S.		X		X	

#### 4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECLAIRE Agathe	Elève	X				X
ANFRYE JOURDAIN Anthony	Elève	X				X
GALLAND Antonin	Elève	X		X		
NOGIER Timo	Elève	X		X		
POLETTI Gabriel	Elève	X		X		
GLINEL Célia	Elève		X		X	
MARRE Gustave	Elève		X		X	
MOUAWAD Clément	Elève		X		X	

#### 5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
HENRY PICARD Sandra	Parents d'élève	X		X		
HENRY Joël	Parents d'élève	X		X		
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X		X		
LOIR Dominique	Parents d'élève	X				X
TASSIN Eric	Parents d'élève	X		X		
LE GRAND Isabelle	Parents d'élève		X	X		
LARUE Nicolas	Parents d'élève		X		X	
QUENTIN Anabelle	Parents d'élève		X		X	

**Ouverture de la séance à 18h. Le quorum est atteint. 22 personnes sont présentes.**

Avant de démarrer avec les points de l'ordre du jour, M. LESACHER, proviseur, informe les membres du C.A. que son courrier du 16/11/2021 demandant la création d'un poste d'infirmier à temps complet a bien été réceptionné par les services académiques. Il est rappelé que l'infirmière actuellement en arrêt n'a pas été remplacée et que l'accueil des élèves en souffrance est assuré par le service de vie scolaire. Le médecin scolaire a également été sollicité pour prendre en charge le suivi des dossiers PAI et autres. La situation est donc compliquée à gérer au quotidien.

#### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Comme décidé lors du C.A. précédent, un membre des représentants des parents d'élèves élus est en charge de l'élaboration du procès-verbal.

#### **II. Approbation des procès-verbaux des 30/09/2021 et 09/11/2021**

Lors du C.A. du 09/11/2021, il avait décidé de revoir la rédaction du PV du C.A. précédent (30/09/2021) puisqu'il avait été contesté par les représentants des parents d'élèves élus entre autres et n'avait donc pas pu être voté.

Mme HENRY PICARD, représentante des parents d'élèves élue et présidente FCPE, indique que la nouvelle version du PV du C.A. du 30/09/2021 n'est toujours pas conforme au déroulé de la séance malgré les révisions demandées par le parent élu présent lors de cette séance, et donc non acceptable en l'état par les représentants des parents d'élèves élus.

M. HENRY, représentant des parents d'élèves élu et secrétaire de la FCPE, seul parent élu au sein du nouveau conseil à avoir assisté au conseil du 30/09/2021, précise qu'un document a été envoyé au secrétariat du lycée pour compléter la partie concernant les échanges sur les questions des parents. Or, le PV transmis pour être soumis au vote ne reprend aucun des éléments transmis, ce que regrette M. Henry.

M. LESACHER soumet la nouvelle version du PV du 30/09/2021 au vote.

**Vote : sur 22 voix, 6 contre, 11 abstentions et 5 pour → Refusé**

Concernant le PV du CA du 09/11/2021 :

**Vote : sur 22 voix, 22 pous → Accepté**

#### **III. Compte-rendu de la Commission Permanente du 18/11/2021**

La Commission Permanente s'est réunie afin d'adopter les modifications au règlement intérieur, autoriser la signature avec l'association le « Radeau » et valider le document de présentation du budget pour le conseil d'administration.

#### **IV. Point de sécurité et compte-rendu de la CHS du 23/11/2021**

M. LESACHER indique que la CHS du 23/11/2021 avait pour objet le prochain PPMS / intrusion et qu'une réflexion a été engagée sur les gestes et actes réflexes et la procédure à adopter dans la situation « se cacher ».

Les points critiques évoqués en CHS sont :

- Le problème de se cacher efficacement en extérieur
- Le hall d'entrée et le foyer définis comme points sensibles
- Des solutions pour barricader le foyer ont été discutées.

Il a été rappelé que seul le scénario « se cacher » peut-être étudié puisque la solution « s'enfuir » est impossible de par la configuration de l'établissement (cours intérieures) et l'obligation de garder toutes les entrées/sorties fermées.

#### **V. Activité pédagogique**

##### Préparation de la rentrée 2022

##### Prévision d'effectifs

M. LESACHER fait le point sur les différentes réunions qui se sont tenues dernièrement entre les directeurs d'établissements et la direction académique. La réflexion sur les répartitions des élèves dans les lycées suivait 2 objectifs :

- Dans un premier temps : favoriser une mixité scolaire et sociale dans chaque établissement,
- Dans un second temps : assurer un équilibre en termes d'effectifs entre les différents établissements.

Si la mixité scolaire et sociale a visiblement été atteinte entre les deux lycées de Bayeux à la rentrée 2021, l'équilibre en termes d'effectifs en revanche n'a nullement été respecté puisque le lycée Alain Chartier accuse des divisions bien chargées que le lycée Arcisse de Caumont.

Lors des échanges avec la direction académique, M. DESFEUX, représentant de la tutelle, a assuré que le financement de 6 divisions de 1<sup>ère</sup> serait assuré à la rentrée 2022 au lycée Alain Chartier même si les effectifs s'avéraient inférieurs aux prévisions.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 sont 238 élèves de 2<sup>nde</sup>, 190 élèves de 1<sup>ère</sup> et 209 élèves de terminale, répartis comme suit :

- Classes de 2<sup>nde</sup> : 7 divisions à Alain Chartier et 5 divisions à Arcisse de Caumont
- Classes de 1<sup>ère</sup> : 6 divisions à Alain Chartier et 3 divisions à Arcisse de Caumont
- Classes de terminale : 6 divisions à Alain Chartier et 2 divisions à Arcisse de Caumont

M. LESACHER renouvelera sa demande de rééquilibrage des effectifs entre les 2 établissements pour la rentrée 2022.

La question de l'opacité des règles d'affectations en classes de 2<sup>nde</sup> a également été soulevée. Les règles devraient être davantage transparentes à la rentrée prochaine, conditions indispensables aux parents d'élèves dans la compréhension des décisions opérées pour leurs enfants.

En revanche, le choix des options n'entrera toujours pas en ligne de compte dans les décisions d'affectation, ce qui pourrait empêcher l'élève de suivre l'option souhaitée si l'établissement dans lequel il est finalement affecté ne propose pas cet enseignement.

En conséquence, M. BLIN, représentant des enseignants, s'interroge sur la pertinence de promouvoir les options proposées par l'établissement auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> si au final leurs souhaits ne sont pas pris en compte, ou bien même de continuer à organiser des portes ouvertes.

M. POLETTI, représentant des élèves, demande si l'élève qui s'est vu refuser son choix d'option à cause d'une affectation dans un autre établissement aura la possibilité de redemander l'option en 1<sup>ère</sup> et pouvoir ainsi rejoindre l'établissement qu'il avait choisi. Suite à l'affectation en classe de première sur un enseignement seulement dispensé au lycée A Chartier, l'élève pourra reprendre son option.

Mme FERREY, représentante des enseignants, souligne l'opacité de la répartition des élèves entre les lycées Arcisse de Caumont et Alain Chartier.

M. FABRE, proviseur adjoint, insiste sur le fait qu'une réelle transparence des règles d'affectation sera demandée à la rentrée 2022 avec les critères retenus dans les décisions. Pour l'instant, ces règles et critères ne sont pas connus.

## **VI. Administration et logistique**

### Projet de budget 2022

Mme VIAL, adjointe gestionnaire, présente le règlement de la commande publique puis le projet de budget 2022 et sa répartition à l'aide d'un tableau synthétique regroupant les dépenses et recettes projetées des services généraux (activités pédagogiques, vie de l'élève et administration et logistique) et des services spéciaux. Elle précise en outre que les DGF 2019, 2020 et 2021 étaient en baisse constante, alors que la DGF 2022 est en hausse de 9364 €. Elle s'élève à 200 353 €.

Pour une meilleure compréhension des données présentées, Mme VIAL précise que les codes commençant par 0 représentent les sommes utilisées à l'appréciation de l'établissement, les codes commençant par 1 représentent les subventions Etat et les codes commençant par 2 représentent les subventions spécifiques allouées par la collectivité territoriale.

En ce qui concerne les services généraux, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) se distribue comme suit : 19 % pour les activités pédagogiques, 1 % pour la vie de l'élève et 80 % pour le fonctionnement administratif et logistique qui représente la part la plus lourde des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Les trois services généraux ont une prévision supérieure à celle de 2021.

Au service Activités pédagogiques, sont inscrits les projets pédagogiques approuvés par les deux derniers conseils d'administration dans les domaines parcours culturel et ouverture internationale. La Dotation de la région d'accompagnement aux projets éducatifs (7980 €) finance en grande partie les sorties obligatoires à la journée.

Au service Administration et logistique, les domaines Viabilisation et Entretien sont en augmentation. La viabilisation est le poste de dépenses le plus important (52 % des dépenses de ce service).

En ce qui concerne les services spéciaux, les recettes des familles et commensaux couvrent les frais de fonctionnement de la restauration. Les forfaits de demi-pension représentent en effet 92 % des recettes. C'est le seul service dont la prévision de recettes est inférieure à 2021 en raison de la baisse du reversement des forfaits des collégiens mais aussi des recettes des élèves au ticket et repas commensaux).

Le deuxième service spécial est le Service des Bourses Nationales. Les bourses allouées à hauteur de 90 000 euros concernent 13 % des élèves du lycée Alain Chartier, taux comparable à celui calculé sur l'académie (15 %).

Le budget se décompose en deux sections : fonctionnement : 864 143.75 € et investissements : 20 492.21 €.

Au total, les coûts de fonctionnement annuel d'un établissement tel que le lycée Alain Chartier s'élèvent à plus de 6,4 millions d'euros (rémunérations de tous les personnels Etat et Région incluses).

En conclusion, l'augmentation de la DGF a permis de faire face aux dépenses incompressibles qui augmentent chaque année (coûts de l'énergie, entretien ...).

En réponse à une question sur les économies d'énergie espérées à la suite des travaux d'isolation des bâtiments effectués l'année dernière, M. LESACHER répond qu'il n'a pas encore été possible d'en mesurer l'impact réel. En effet, les règles sanitaires en vigueur du fait de la COVID-19 imposent une aération régulière et efficace des locaux, induisant une perte énergétique importante en termes de chauffage. Les économies énergétiques réelles consécutives aux

travaux d'isolation ne seront effectives et calculables que lorsque les règles sanitaires seront revenues aux conditions d'avant pandémie.

M. LESACHER remercie Mme VIAL pour cet exercice de prévision toujours difficile à réaliser.

Approbation du projet de budget 2022 :

**Vote : sur 22 voix, 22 pour → Accepté**

#### Contrats et conventions

Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la signature en 2022 des marchés ou contrats à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget ainsi que les contrats des projets pédagogiques approuvés (cf. liste Etat des Marchés Contrats et Conventions qui récapitule l'ensemble des contrats).

**Vote : sur 22 voix, 22 pour → Accepté**

### **VII. Questions diverses**

Sont abordés les points demandés par les représentants des parents d'élèves élus.

#### Conditions de restauration

La question de l'accès à l'eau de boisson au moment de la restauration a été résolue.

Il reste le problème de la file d'attente devant le self sous les intempéries encore sans solution. La suggestion de Mme QUEVREUX, représentante des enseignants, d'installer un barnum pour abriter les élèves devant le self a été exclue par la direction n'ayant aucune chance d'être acceptée par les instances académiques. Afin de réfléchir à cette question et d'étudier les solutions envisageables, M. LESACHER propose d'organiser une réunion spécifique avec les acteurs concernés et les représentants des parents d'élèves élus. A cet effet, il est prévu que les représentants des parents d'élèves puissent être présents un midi sur les lieux de restauration et observer le déroulement de la pause méridienne. Cette visite aura lieu avant les vacances de Noël (date à confirmer).

#### Visite des établissements d'enseignement supérieur par les élèves de terminale.

M. LESACHER rappelle quelques moments importants dans l'accompagnement des élèves de terminale dans le choix de leur orientation post-bac, à savoir :

- Le forum de l'orientation organisé par le lycée le 17/12/2021,
- Le salon de l'étudiant accessible le week-end,
- Les portes ouvertes organisées par les établissements d'enseignement supérieur.

Sur ce dernier point, Mme HENRY PICARD sollicite des précisions sur l'organisation, l'accès / transport pour les élèves du lycée Alain Chartier.

M. LESACHER explique que les élèves sont sollicités en classe et s'inscrivent sur une liste pour se rendre aux portes ouvertes de leur choix. Il est précisé que les élèves sont également autorisés à aller aux portes ouvertes d'autres formations non proposées sur les listes et qui les intéresseraient particulièrement. Ces visites sont autorisées sur temps scolaire à condition d'en informer l'établissement en amont.

Concernant le transport vers ces établissements, les années précédentes le lycée réservait un bus pour emmener les élèves mais il s'est avéré que le bus revenait souvent vide, occasionnant des frais inutiles puisque les élèves n'empruntaient pas le moyen de transport mis à leur disposition. Cette organisation a donc été arrêtée et il revient maintenant aux familles d'organiser le déplacement de leur enfant sur le lieu de visite. Il a été rappelé toutefois que le lycée pouvait contribuer aux frais de déplacement des familles qui le solliciteraient via le Fonds Social du Lycée.

Mme HENRY PICARD demande si tous les élèves de terminale ont pu bénéficier de ces visites et si non, pourquoi ?

M. FABRE répond que quelques élèves n'ont pas effectué de visites car ils n'ont fait aucune demande ne sachant pas vers quoi s'orienter.

M. LESACHER complète les informations en précisant que des mini-stages sont également possibles pour les élèves souhaitant découvrir un métier particulier et dans le cadre de l'accompagnement personnalisé de leurs parcours de formation.

#### Site internet du Lycée

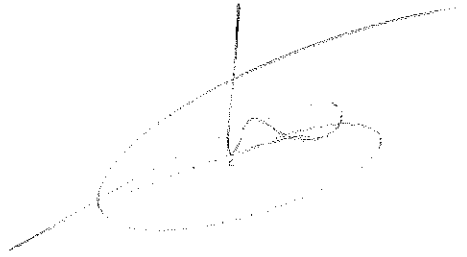
M. LESACHER projette la page d'accueil du site du lycée nouvellement refait et indique l'accès à l'onglet « Représentants des parents d'élèves » sur lequel les parents d'élèves pourront trouver les informations utiles (informations FCPE, communication avec les parents d'élèves élus au C.A., liste des parents d'élèves délégués aux conseils de classe, etc.). Les documents précités seront très bientôt disponibles sur le site.

**Le conseil est clôturé à 20h.**

Madame Sandra HENRY PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandra Henry Picard', written in a cursive style.

Monsieur Jean-François LESACHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-François Lesacher', written in a cursive style.